

Le Saint-Urcissien



LE MOT DU MAIRE

Mes chers administrés,

Au mois de juillet le conseil municipal a eu le plaisir de partager la joie de la famille d'Yvonne Margaria lors de la célébration de son 100^{ème} anniversaire . Elle était ce jour là entourée par quatre générations de ses descendants. Mon intention première était de vous faire partager cette joie mais Yvonne nous a quitté paisiblement le 07 septembre 2017.

Belle leçon de vie, s'il en est ,qui fait que chaque moment est précieux et qu'il faut vivre l'instant présent .

Richard Doumergue
Maire de Saint-Urcisse



Equilibre financier du Budget Primitif Subventions aux associations 2017 (délibération n° 05/2017) 2017 (délibération n° 11/2017)

Section de fonctionnement

Recettes : 213 827 €

Recettes de l'exercice : 124 534 €

Excédent antérieur reporté : 89 293€

Dépenses : 213 827 €

Dépenses de l'exercice : 135 702 €

Virement à la section d'investissement :
78 125 €

Section d'investissement

Recettes : 343 462 €

Recettes de l'exercice : 23 475 €

Résultat investissement reporté (001) =
131 198 €

Affectation complémentaire en réserve
(1068) = 15 504 €

Restes à réaliser = 95 160 €

Virement de la section de fonctionne-
ment : 78 125 €

Dépenses : 343 462 €

Dépenses de l'exercice : 343 462 €

- ADMR Puymirol : 250 €
- Amicale secrétaires de mairie du 47 : 30 €
- Ass. Anciens prisonniers de guerre : 40 €
- CAUE 47 : 150 €
- Comice Agricole : 150 €
- Comité des fêtes : 1000 €
- Association Diocésaine : 120 €
- SHR Côteaux de Serres : 500 €
- Sté de Chasse de St-Urcisse : 500 €
- Souvenir français : 20 €
- FNACA Canton Puymirol : 30 €

Par délibération du 14 décembre 2016 le conseil municipal a reconduit l'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable

Participation financière de la commune de Grayssas à la mise en place d'un caveau d'attente /ossuaire au cimetière de Sainte-Croix. Cette participation s'élèvera à 635.33€ représentant un tiers du coût de l'opération pour montant total de 2280€ ttc.

Notre commune dispose à présent d'un caveau d'attente dans chaque cimetière et d'un ossuaire à Sainte-Croix.

Un règlement intérieur des cimetières a été mis en place , il est consultable en mairie et au panneau d'affichage du cimetière du bourg

Vote des taux locaux 2017(délibération n° 12/2017)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2017 restent inchangés et se répartissent comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqué par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
T. Habitation	232 200	10.00 %	23 220 €
TFPB	133 900	5.00 %	6 695 €
TFPNB	22 100	34.75 %	7 680 €
CFE	6 400	11.65 %	746 €
			38 341 €

Vote du Compte Administratif 2016 (délibération n° 01/2017)

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement Dépenses : 14 364.02 € Recettes : 15 619.44 €	Fonctionnement Dépenses : 127 281.97 € Recettes : 252 732.90 €	Résultat de clôture : Investissement : 1 255.42 € Fonctionnement : 125 450.93 € Résultat global : 126 706.35 €
--	--	---

ETAT CIVIL



Bienvenue à

Kawa Bremond Alais née le 13 décembre 2016
 Stacul Lucas né le 3 mars 2017
 Benech Elina née le 8 juillet 2017

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

- Marquès épouse Messines Yvonne
Décédée le 29 avril 2016
- Delpech épouse Doumergue Marie-Josée
Décédée le 20 septembre 2016
- Fraysse Veuve Margaria Yvonne
Décédée le 7 septembre 2017 à Agen

Le Conseil Municipal adresse ses plus sincères
condoléances aux familles .

Participation aux frais de scolarité et de cantine pour l'année scolaire 2016/2017.

Ecole de Puymirol :

Pour 2 enfants en maternelle et 5 en primaire : **6314,29 €**
 Maternelle : 1255,57 € par enfant
 Primaire : 760,63 € par enfant

Ecole de Saint -Romain:

1 enfant en maternelle: **1000 €**

Le Conseil Municipal a renouvelé par délibération la prise en charge du différentiel des coûts de repas de la cantine de Puymirol

Coût du repas par enfant 2.60€

Coût du repas par enfant extérieur à la commune de Puymirol 3.30€ différentiel 0.70€

Montant pour l'année scolaire 2016/2017

796 repas pris représentant une prise en charge par la commune de **557,20 €**

Montant total **7871.49 €**

Plan de prévention des risques (PPR)

Le PPR retrait-gonflement des argiles est en cours de re-fonte. Dès son approbation de nouvelles dispositions s'imposeront à tout nouveau constructeur . C'est pourquoi nous incitons ces nouveaux constructeurs à appliquer à leur future construction les directives du projet de règlement qui sont consultables en mairie.



Dans sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal a renouvelé le partenariat avec le CMCAS (comité d'entreprise d'EDF) pour l'année 2017. Le principe étant de découvrir un pays à travers sa culture et sa gastronomie, le thème de la soirée était la Moldavie . Sympathique rendez-vous qui a permis à nombre d'entre nous de découvrir ce pays et sa culture

A vos agendas

Le 11 novembre 2017 cérémonie de commémoration de l'armistice de la 1ere guerre mondiale .

Monument aux morts de Sainte-Croix à 15h

Monument aux morts du bourg 15.30 h

Le 25 novembre 2017 repas d'automne organisé par le comité des fêtes

Le 17 décembre 2017 arbre de Noël au profit des enfants de la commune

Les 5/6 /7 janvier 2018 brevet de chasse au lièvre organisé par la société de chasse de Saint-Urcisse

Quelques chiffres suite au dernier recensement sur notre commune

	2012	2017
Résidences principales	91	93
Logements vacants et résidences secondaires	20	25
Populations	227	236

Rappel des formalités d'urbanisme.

La grande majorité des transformations ou constructions que vous souhaitez réaliser chez vous sont soumises à une autorisation d'urbanisme.

Pensez à vous renseigner à la Mairie .

Il est rappelé qu'il est interdit de faire brûler des plastiques et autres déchets de chantier. Ceux-ci doivent être impérativement déposés à la déchetterie de Dondas. Il est rappelé que la déchetterie de Grayssas est fermée depuis le 30 août 2017.

Pour rappel horaires d'ouvertures :

lundi et samedi 9h à 13h

Mercredi et vendredi 14h à 18 h

Le Comité des Fêtes vous remercie de votre participation aux activités mises en place pour animer notre village en 2017

FÊTE LOCALE

Rando VTT

The dansant

Rando quad moto

Après-midi théâtre

IL EN RESTE ENCORE UNE !!! Le 25 novembre

La soirée repas d'automne



le jury et les concurrents du brevet de chasse sur lièvre lors de la journée du dimanche

La société de chasse les « Nemrods »

créée en 1937 est la plus ancienne association de la commune. La société compte 31 adhérents dont 2 gardes assermentés, un bureau et des membres actifs.

En début d'année les 6,7 et 8 janvier 2017, nous avons organisé un brevet de chasse sur lièvre, unique en Lot-et-Garonne avec la participation des communes Engayrac, Beauville et Dondas. Chaque jour 4

meutes les unes après les autres ont 1h30 pour chasser un lièvre. Cette épreuve se déroule sans arme et est jugée par 4 juges de la centrale canine. Les concurrents et les juges viennent de plusieurs départements de France.

Un peu plus tard, nous avons organisé notre traditionnel repas de chasse le 8 avril 2017.

Notre but en tant que société de chasse est de réguler le grand gibier et les nuisibles qui font des dégâts sur les cultures et qui peuvent provoquer des accidents sur les routes.

Nous avons entamé une nouvelle saison de chasse le 10 septembre à l'occasion de l'ouverture générale de la chasse.

Prochainement, les 5,6 et 7 janvier 2018 aura lieu le brevet annuel de chasse sur lièvre. Tout le monde est le bienvenu, chasseur et non chasseur.

Pour tout renseignement veuillez vous adresser au :

président BONNETIS Christian 06 33 63 25 26 ou au trésorier TUFFAL Gérard au 06 11 48 68 36

Cordialement, Christian BONNETIS

SHR DES COTEAUX DE SERRES

RANDONNÉE DU 14 MAI 2017

Malgré un temps qui s'annonçait maussade, une cinquantaine de pédestres, quelques VTT, et une cinquantaine de cavaliers et attelages ont pris le départ.

Finalement, ils ont pu parcourir notre campagne sous le soleil, profitant ainsi de la beauté de nos paysages et des multiples orchidées et autres fleurs.

Nous remercions tous les participants qui nous encouragent dans nos actions afin que nous puissions randonner en toute sécurité en évitant au maximum les routes.

La prochaine randonnée aura lieu le dimanche 13 mai 2018.

L'équipe SHR DES COTEAUX DE SERRES



Les 100 ans de Yvonne Margaria



arbre de
Noël
Decembre
2016



Aménagement du bourg

Vous l'aurez sûrement constaté en traversant notre bourg , les travaux d'aménagement ont débuté. Ces travaux amèneront quelques perturbations et nous vous remercions par avance de votre compréhension. Ils ont pour objectif de créer un centre bourg en rapprochant la partie urbanisée et la partie que nous définirons comme « espace services publics ».

Des liaisons piétonnes (1) vont être implantées de façon à pouvoir accéder sans danger à l'église, à la Mairie et à la salle des fêtes .

Un cheminement piétonnier (2) va être réalisé . Il fera la liaison entre les futures constructions en partie basse du champ appartenant à la famille Sigur et le lotissement du Peintre (lotissement Pradin) et permettra la jonction avec la Mairie .

La traversée du bourg va bénéficier d'aménagements (éléments visuels comme les marquages au sol . Et pose de gabions en bordure de voirie.) de façon à faire baisser la vitesse des véhicules (3) . Le goudronnage de la traversée du bourg sera effectué par les services du département au printemps 2018.

Toujours dans un souci de sécurité, l'abribus (4) servant pour le ramassage scolaire va être déplacé sur le parking de la salle des fêtes .

Les points d'apport volontaire (PAV) vont être déplacés (5) et mis en retrait de la route afin de mettre en sécurité les usagers .

Ensuite, la sortie du parking ne se fera plus comme actuellement mais aura lieu au niveau de l'emplacement actuel des PAV .

Le parking de l'église va être repris et son entrée modifiée. Il conservera cependant sa vocation secondaire de terrain de pétanque . Le stationnement des poids lourds y sera interdit .

L'accès à l'église sera également revu : l'allée va être réaménagée, arborée et pourvue d'un éclairage public. La façade de l'église côté clocher se verra éclairée par des dispositifs à led à très basse consommation.

L'éclairage public sera repris dans son intégralité et étendu à l'entrée du bourg côté Moulin de Provence . Cet éclairage sera également à led et disposera de la capacité d'abaisser la consommation la nuit à 30% de sa capacité .

Enfin, le volet paysager sera également retravaillé ;la volonté du conseil municipal étant de conserver l' aspect rural de notre commune .

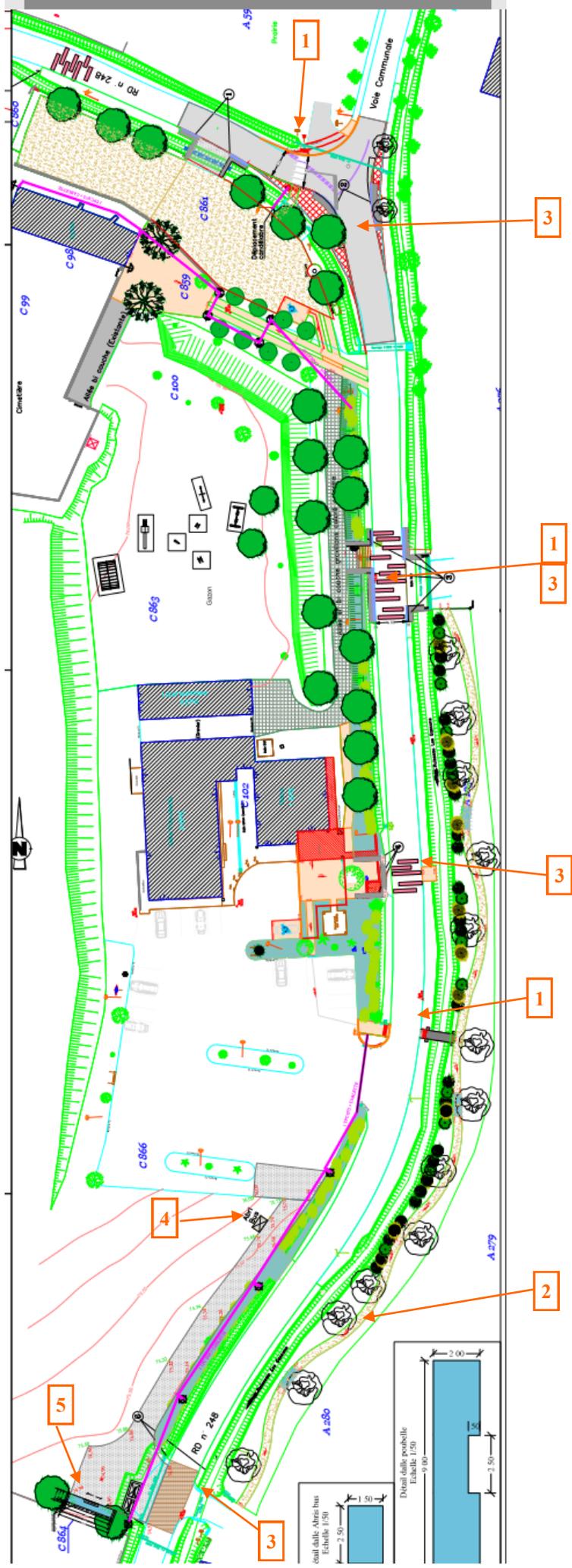
Concernant le passage des véhicules agricoles, la Chambre d'Agriculture a été associée dès l'élaboration du projet. La circulation des engins agricoles en configuration réglementaire



PLAN DE REALISATION DE L'AMENAGEMENT DU BOURG ET PLAN DE PHASAGE DES TRAVAUX

PHASAGE DES TRAVAUX

-  PHASE 1
-  PHASE 2
-  PHASE 3
-  PHASE 4
-  PHASE 5

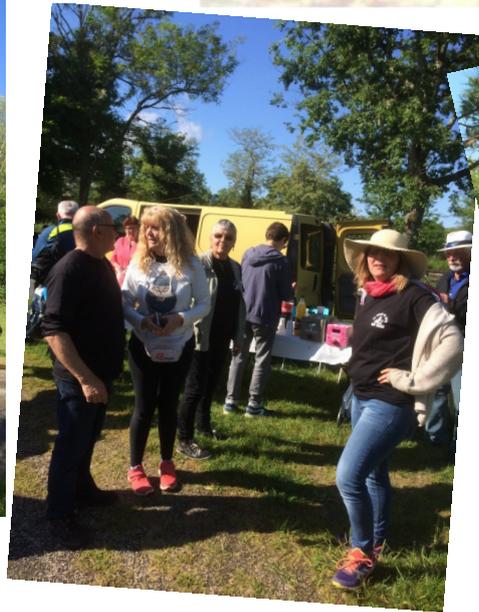


Entrée dalle Abbris bus
Echelle 1/50

Entrée dalle pedonale
Echelle 1/50



LE COMITE DES FETES DE SAINT-URCISSE
 ORGANISE
 UNE SOIREE D'AUTOMNE
 Le 25 Novembre 2017 A 19h00
 Buffet campagnard 09 euros adulte
 07 euros enfant
 Réservations souhaitées avant le 21 novembre 2017
 vin offert
 Venez avec vos jeux de cartes
 Réservation:
 Monsieur Philippe Brenne 06.75.62.02.41.
 Monsieur Bernard GUILBAUD 06.86.58.05.43.
 INPS - ne pas jeter sur la voie publique



N'oubliez pas de consulter notre site internet, une somme d'informations utiles vous y est proposée

saint-urcisse .fr